

Réponse à l'interpellation de M. SCHREUER relative « à l'accès en ligne aux dossiers d'urbanisme »

Monsieur le Chef de groupe,

Votre interpellation mériterait plus de 2 minutes de réponse.

La question que vous soulevez est en effet importante.

A titre personnel, je suis partisan d'un maximum de transparence, mais dans le respect des lois. A cet égard, je suis aidé et conseillé par M. le Directeur général, que je remercie.

C'est la ligne que j'ai suivie par rapport aux demandes de Transparencia par exemple. J'ai sollicité des avis juridiques afin de baliser ce qui était réalisable. Cela a pris du temps, j'ai été un peu critiqué, mais au final tout le monde – et Transparencia en premier – salue l'avancée réalisée.

Je compte suivre la même procédure en matière d'urbanisme et je vais le faire avec l'aide de Mme Defraigne.

Il faut voir ce que la législation régionale autorise, pour ne pas fragiliser les décisions qui seraient prises.

Il est également fondamental de faire la distinction entre les dossiers à caractère collectif et les dossiers individuels : je peux comprendre qu'une citoyenne ou un citoyen qui souhaite construire ou modifier son habitation n'ait pas envie que la terre entière vienne regarder les plans de son extension.

Il faut ensuite voir techniquement comment réaliser cette mise en ligne, afin que l'outil soit à la hauteur des attentes : on sait que cela peut parfois être compliqué vu la taille et le volume des documents.

Mais, je vous confirme que je souhaite avancer dans cette matière, avec M. le Directeur général, et je le ferai en parfaite collaboration avec Mme la Première Echevine.